



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Commune de Renage

Conseil municipal du 05 MARS



SOMMAIRE

- PREAMBULE CADRE JURIDIQUE
- LA LOI DE FINANCES 2024
- IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2024 SUR LES FINANCES LOCALES
- BILAN FINANCIER
- ANALYSE ET PROSPECTIVE DE LA DETTE
- LE BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS D'INVESTISSEMENT EN 2023
- ORIENTATIONS EN 2024
- LE BUDGET GENDARMERIE

Préambule : Obligations légales et objectifs

► Obligations

Le DOB est inscrit dans la loi ATR* sous le titre II "de la démocratie locale "chapitre 1^{er}" de l'information des habitants sur les affaires locales". Il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Il n'a cependant aucun caractère décisionnel et ne donne donc pas lieu à un vote, même si sa teneur doit faire l'objet d'une délibération.

► Les objectifs du D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La loi de finances 2024 en quelques mots

↳ La croissance du PIB :

	Réel 2022	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024
Croissance PIB France	+2.5%	+1.0%	+1.4%

↳ Les taux d'intérêts : après une remontée rapide en 2023 les taux devraient se stabiliser sur le second semestre 2024.

↳ Le déficit public :

	2022	2023 révisé	Prévision 2024
En % du PIB	-4.8%	-4.9%	-4.4%

↳ Cette loi de finances met fortement l'accent sur le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique.

Impact de la loi de finances pour la collectivité

↪ La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros.

La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes : 220 millions d'euros dont 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).

↪ En 2024 le filet « sécurité » anti-inflation est supprimé mais l'amortisseur électricité est maintenu.

En 2023 le montant de l'amortisseur a été de 41 381€ directement déduit sur les factures. Nous n'avons pas eu de retour sur le filet « anti-inflation ».

Impact de la loi de finances pour la collectivité

↳ Pour rappel, la revalorisation des valeurs locatives foncières est automatiquement indexée sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an (de novembre N-2 à novembre N-1). Pour 2024, la revalorisation forfaitaire des bases sera d'environ 3.9%.

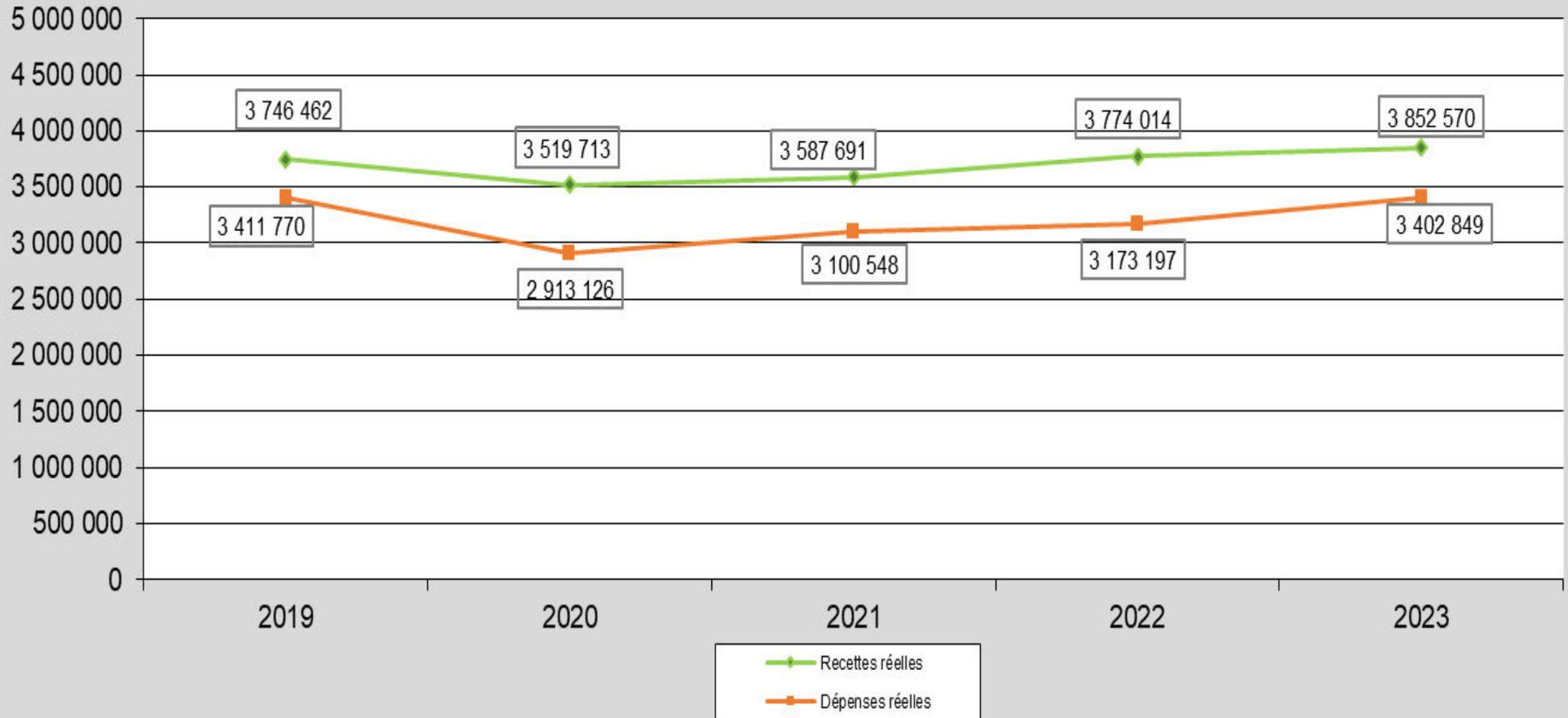
↳ Revalorisation de nos bases entre 2021 et 2023

Source état 1288M des impôts

	TFB		TFNB	
	En %	En €	En %	En €
2022/2021	+4.15	+136 762	+2.17	+317
2023/2022	+7.38	+253 059	+8.09	+1 209
Prévisionnel 2024/2023 (état 1259)	+3.9	+143 598		

Bilan financier

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Bilan financier

● Epargne de la commune

FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses réelles	3 360 778	2 866 718	3 058 852	3 136 312	3 337 598
charges à caractère général	1 056 388	835 697	974 557	998 827	1 124 680
charges de personnel	1 742 632	1 715 318	1 725 949	1 764 303	1 859 384
charges de gestion courante	295 699	305 390	336 008	350 143	339 046
charges exceptionnelles	256 874	3 743	250	7 291	2 686
atténuation de produits	9 185	6 570	22 089	15 748	11 802
Recettes réelles	3 746 462	3 519 714	3 587 690	3 774 013	3 852 571
produits des services	259 286	194 670	223 061	246 718	252 180
impôts & taxes	2 761 262	2 751 561	2 813 889	2 870 680	3 074 735
dotations & participations	421 440	445 917	387 285	356 206	397 915
autres recettes de foncion.	304 474	127 565	163 455	300 410	127 741
Epargne de gestion	385 684	652 996	528 837	637 701	514 973
intérêts de la dette (hors ICNE)	51 975	47 748	42 748	37 973	61 356
ICNE + frais financiers	-983	-1 340	-1 052	-1 088	3 925
<i>Total des dépenses réalisées au CA</i>	<i>3 411 770</i>	<i>2 913 126</i>	<i>3 100 548</i>	<i>3 612 224</i>	<i>3 597 388</i>
Epargne brute	334 692	606 588	487 141	600 816	449 692
INVESTISSEMENT					
capital de la dette	307 367	294 305	284 906	289 677	334 560
Epargne nette	27 325	312 283	202 235	311 139	115 132
<i>ratio (dép réelles+capital)/rec réelles</i>	0.99	0.91	0.94	0.92	0.97
ENCOURS DE DETTE au 31/12	2 916 852	2 622 547	2 337 641	3 047 964	2 713 404
Capacité de désendettement	8.72	4.32	4.80	5.07	6.03

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

REALISATIONS 2023

- REHABILITATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : 265 193€
- PRESERVATION ET REHABILITATION DU BÂTIMENT FALLER : 1 110 527€
- AMÉNAGEMENT DE LA RUE CRÉMINÉSI : 308 812€
SECTION BOULEVARD DOCTEUR VALOIS – RUE DU VERDON
- ACCESSIBILITÉ DES QUAIS DE BUS : 51 825€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

REALISATIONS 2023

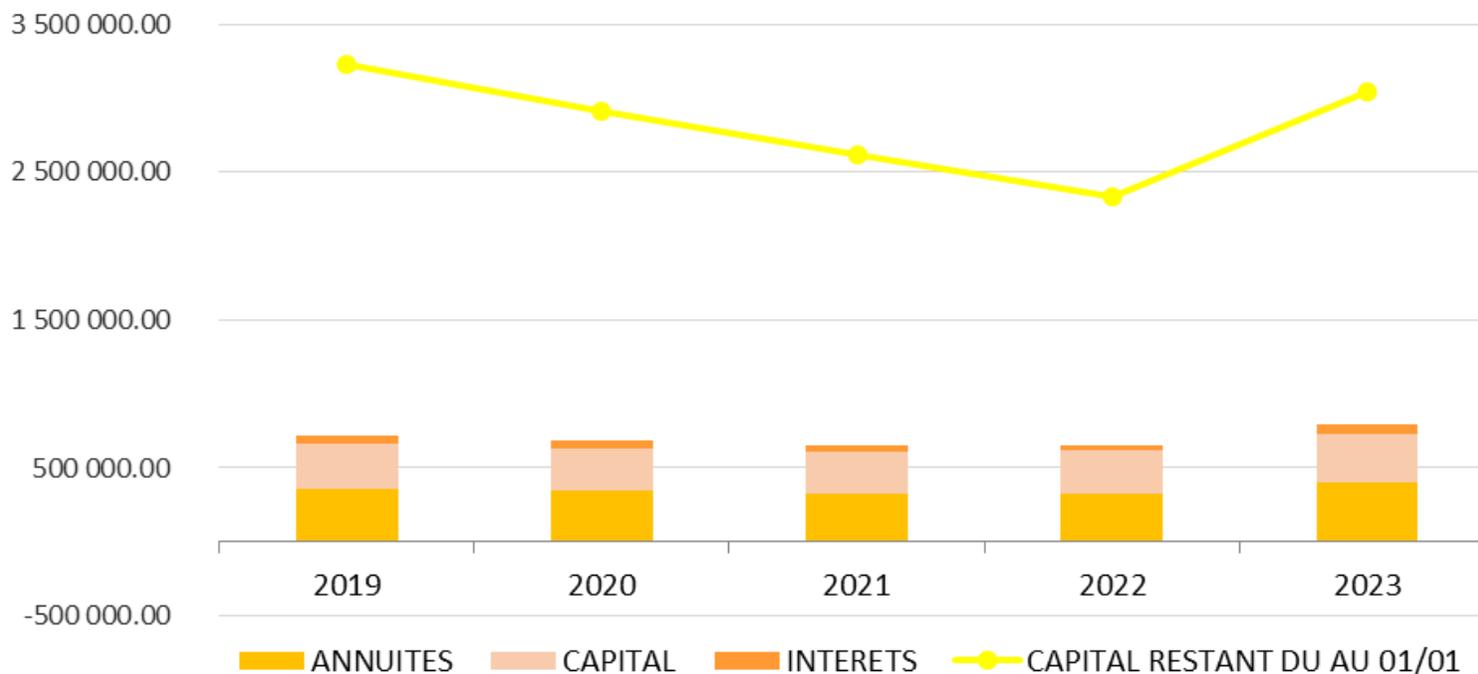
- FCTVA, 16,404% DU MONTANT DES DÉPENSES 2021 : 144 574€
- LA TAXE D'AMÉNAGEMENT : 54 823€
- LES SUBVENTIONS : 736 963€
- EXCÉDENT DU FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ : 168 500€
- EXCÉDENT DE L'INVESTISSEMENT REPORTÉ : 357 973€
- LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : 189 509€

Analyse de la dette de la ville

Rétrospective sur l'évolution de la dette

EVOLUTION NETTE DE LA DETTE DE 2019 A 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
CAPITAL RESTANT DU AU 01/01	3 224 219.62	2 916 852.22	2 622 547.47	2 337 641.03	3 047 963.85
INTERETS	51 975.27	47 423.75	42 748.18	37 973.49	61 356.45
CAPITAL	307 367.40	294 304.75	284 906.44	289 677.18	334 559.59
ANNUITES	359 342.67	341 728.50	327 654.62	327 650.67	395 916.04
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE				1 000 000.00	

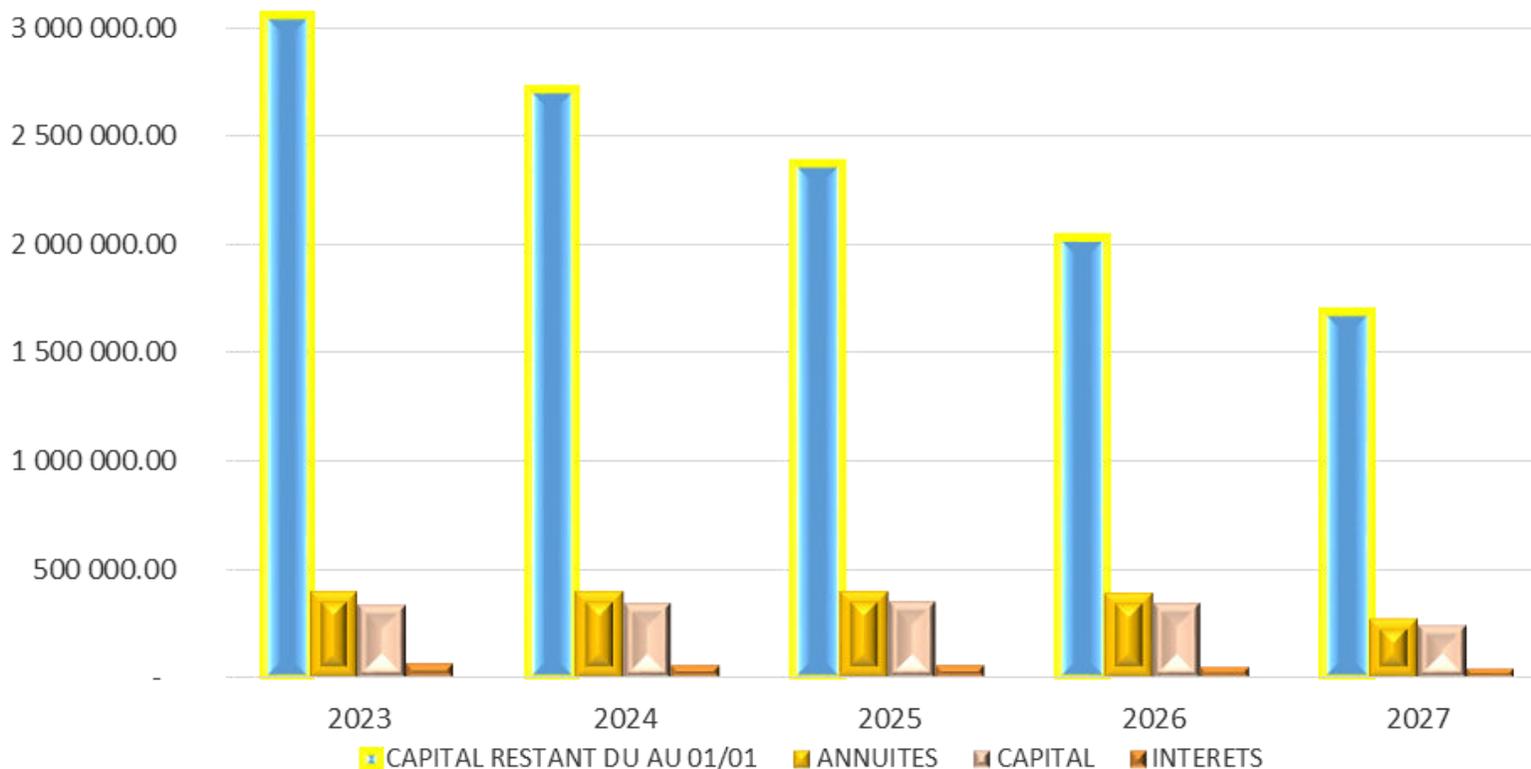


Analyse de la dette de la ville

Prospective sur l'évolution de la dette

EVOLUTION **BRUTE** DE LA DETTE DE 2023 A 2027

	2023	2024	2025	2026	2027
CAPITAL RESTANT DU AU 01/01	3 047 963.85	2 713 404.26	2 373 846.90	2 029 172.92	1 687 845.46
INTERETS	61 356.46	55 212.58	48 937.30	42 545.25	36 900.41
CAPITAL	334 559.59	339 557.36	344 673.98	341 327.46	234 490.20
ANNUITES	395 916.05	394 769.94	393 611.28	383 872.71	271 390.61
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE					



Analyse de la dette de la ville

Dette en cours au 01/01/2024 Tous nos emprunts sont à taux fixe	Année contrat	Terme	CRD
Acquisition bâtiment poste	2010	04/2030	58 013.91€
RD45 Cardinale Eglise	2012	05/2027	106 328.97€
Vestiaires rugby	2014	09/2026	90 659.59€
RD45 Bandoz Cardinale	2016	11/2030	139 768.53€
Grands projets	2017	11/2031	1 105 508.33€
Refinancement 2 emprunts	2017	11/2026	253 124.93€
Grands projets	2022	10/2047	960 000.00€

Dette par habitant

Population au 1er janvier 2023* <small>*source DGCL 2022</small>	3 538
Dette par habitant	767€

Orientations pour 2024

Les dépenses de fonctionnement sur les cinq dernières années ont connu une progression de 2.85%. En 2024 il est envisagé une baisse de 0.5% par rapport au BP2023.

En raison des contraintes économiques extérieures, le soutien de l'Etat aux collectivités reste limité.

Avec la hausse des charges de personnel due à la revalorisation du point d'indice ainsi que celles des énergies et des assurances, l'équilibre doit être fortement maîtrisé et la commune, comme les années précédentes, se fixe un objectif : limiter rigoureusement les dépenses et augmenter les recettes par une recherche active de nouvelles aides.

La volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fiscalité locale limitera les possibilités de développer davantage nos offres de service. L'année 2024 sera axée sur la sobriété énergétique, le soutien à l'activité économique, aux associations, à la vie culturelle et sportive et à la rénovation et modernisation de notre patrimoine pour un meilleur accueil des usagers. Notre volonté est également de ne pas emprunter d'ici la fin du mandat et de maintenir la capacité de désendettement dans la « zone verte ».

Il convient de continuer à maintenir nos dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux investissements récurrents et aux nouveaux projets pour l'amélioration du cadre de vie des renageois.

Orientations pour 2024

Les recettes de fonctionnement, sur les cinq dernières années, ont progressé de 1.03%. Sur 2024, l'évolution serait de 1% a minima.

Les recettes dans les différents domaines sont stables grâce à la participation des usagers aux services municipaux. Par ailleurs les nouvelles politiques publiques partagées mises en place en 2022, comme la mise à disposition de la piscine à deux communes limitrophes, ont contribué à maintenir les recettes de la structure.

2 817 rivois-e-s et manant-e-s en 2023 pour 2 046 en 2022.

L'année 2024 marquera la 21ème année consécutive, SANS hausse des taux d'impôts locaux, qui ne progresseront qu'en raison de l'augmentation des bases décidée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances. Nous devrions avoir une augmentation de recette de 60 000€ environ.

Malgré l'annonce d'augmentation de la DGF dans la loi de finances 2024, du fait de la baisse de notre population, selon l'INSEE, la dotation forfaitaire sera encore en baisse d'environ 5%. Cependant, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation devraient rester stables, voire être en légère augmentation.

La Dotation de Solidarité Communautaire a connu une baisse importante (-50%) en 2023 et sera comme les années antérieures non inscrites au BP2024.

A noter la suppression du fonds de soutien aux nouvelles activités périscolaires.

Orientations pour 2024

Les dépenses d'investissement

PROJETS EN COURS ET A VENIR

- Réhabilitation du bâtiment Faller
- Déploiement de la vidéo protection.
- Accessibilité PMR du cimetière
- Accessibilité de l'église
- Création d'un pump track (stade Bertholet)
- Dépenses d'équipement des services, mobiliers, matériels, ...

ORIENTATIONS POUR 2024

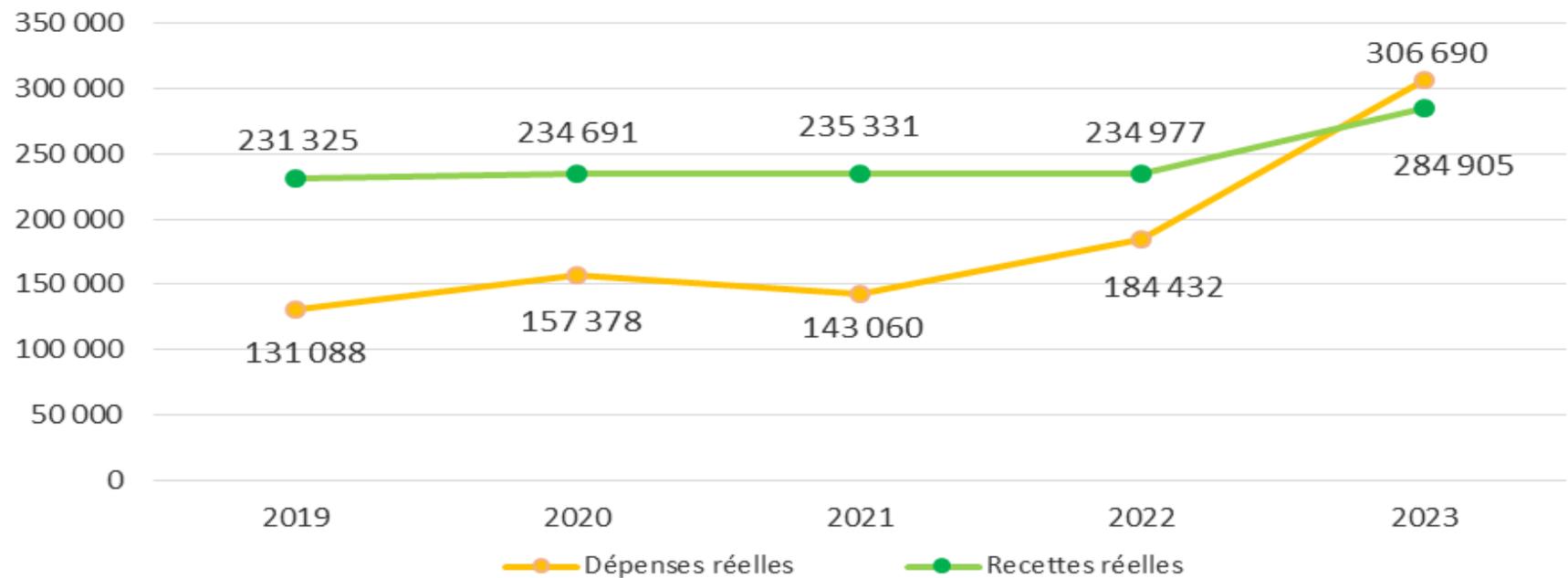
Les recettes d'investissement

- FCTVA 16.404% du montant des dépenses 2022
- La taxe d'aménagement
- Les subventions
- Excédent du fonctionnement capitalisé
- La dotation aux amortissements

Le budget annexe : GENDARMERIE

Entre 2019 et 2023

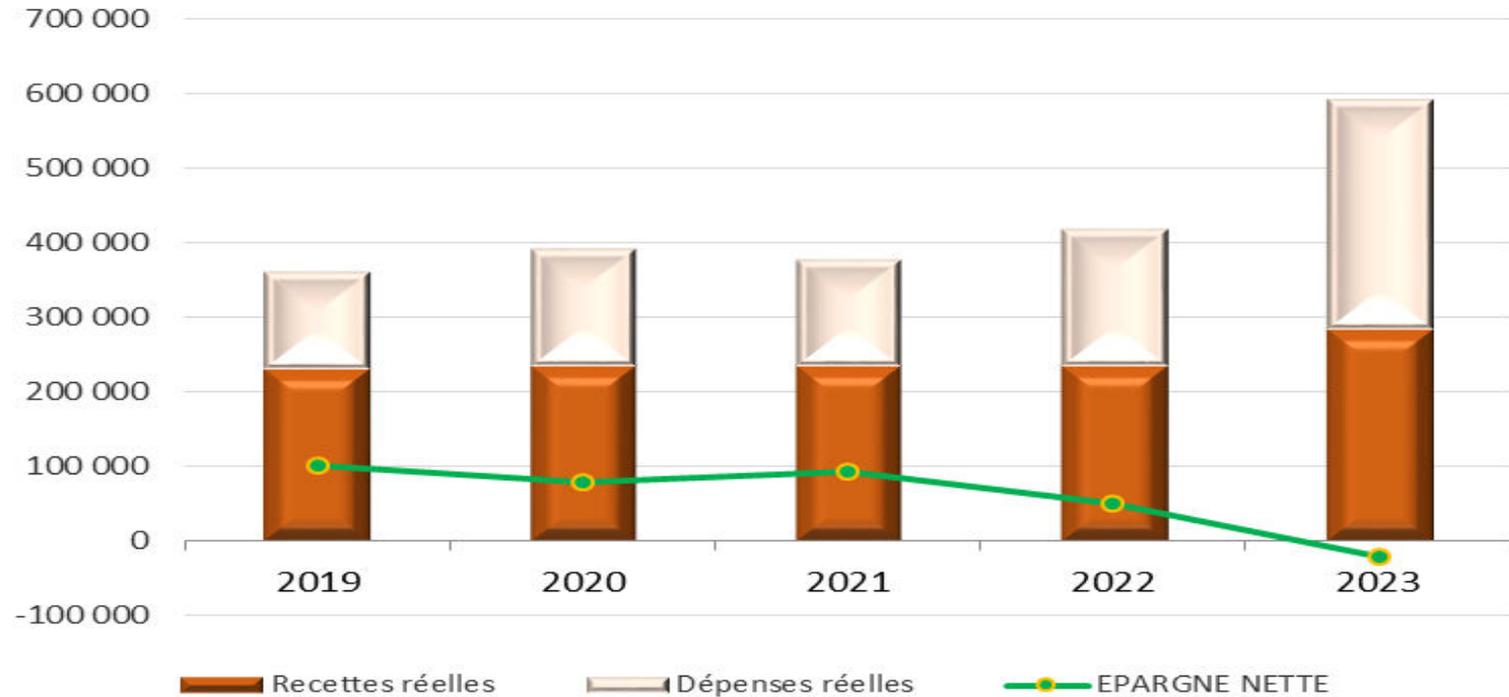
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement



- Ce budget n'a pas de dette réelle en cours, il doit s'autofinancer par l'encaissement de loyers qui rembourse un crédit bail. Les dépenses ont augmenté de 66.29% entre 2022 et 2023 essentiellement du à l'augmentation du taux variable Euribor3mois. Les dépenses ont été supérieures aux recettes, et ce malgré un prélèvement sur les provisions, du fait que le loyer reste figé à 234 000€.

Le budget annexe : GENDARMERIE

Epargne nette par rapport à nos dépenses et recettes réelles de 2019 à 2023



Sur 2023 la CAF nette est négative, la remontée des taux de remboursement du crédit bail a été un facteur décisif.

Pour rappel le taux est celui l'Euribor 3 mois (moyenne du mois) + une marge de 0.77%.

Le budget annexe : GENDARMERIE

Orientations pour 2024

Sur l'année 2024, la grande incertitude reste l'évolution du taux Euribor 3 mois.

Evolution sur les 3 derniers mois

Evolution du crédit bail entre 2021 et 2023 + estimation 2024

02/01/2024	3,905 %
01/12/2023	3,960 %
01/11/2023	3,953 %

	2021	2022	2023	2024
17/01-16/04	27 445.80	28 319.73	56 260.92	75 832.68
17/04-16/07	28 354.99	30 137.03	65 851.70	76 451.18
17/07-16/10	28 479.80	32 947.94	72 522.73	75 980.15
17/10-16/01	28 600.24	45 953.34	75 786.91	75 696.77
Total annuel	112 880.83	137 358.04	270 422.26	303 960.78
Evolution N/N-1	-0.13%	21.68%	96.87%	12.40%

Lors de notre entrevue avec la nouvelle responsable du SGC, il a été précisé que même si les provisions réalisées démontrent une bonne gestion, elles ne sont pas réglementaires. Sur les années à venir il ne sera donc plus autorisé de les abonder mais seulement de d'apurer ces comptes.

Pour information le montant capitalisé des provisions pour grosses réparations est de 801 000€ au 31/12/2023.

Les provisions pour le risque financier du crédit bail étaient de 120 000€ au 31/12/2022. Elles sont au 31/12/2023 de 70 000€ Nous devrions avoir encore besoin de prélever à minima 70 000€ sur 2024 pour faire face au remboursement du crédit-bail.



Commune de Renage

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil municipal du 05 MARS

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de Renage :

<https://www.ville-renage.fr/>

